

Présents : Mmes Frédérique Puissat, Marie-Claire Brizion, Josette Garcin, Sophie Reichmuth, Marie Barrault, Marie-Jo Villard, Brigitte Bezaud, Solange Saulnier, Isabelle André, Marie-Hélène Celse, Nadine Serpollet, Annie Rovéda, Mrs Georges Repellin, Gilbert Corréard, Frédéric Troy, Pierre Suzzarini, Alain Rougale, Michel Lambert, Alain Pelloux, Alain Hermil Boudin, Guillaume Gontard, Fabrice Bon, Gérard Chevally, Michel Guiguet, Jean-Paul Mauberret, Thierry Schoebel, Bernard Fillit, Bertrand Riondet, Samuel Martin, Jean-Yves Capron, Daniel Ardouin, Christophe Drure, Marc Bartoli, Eric Bernard, Jean-Louis Poite, Christian Brunoud, Robert Riotton, Jean-Pierre Sarret, René Rigaux, Robert Terrier, Régis Gauthier, Jean-Luc Granier, Frédéric Aubert.

Pouvoir : Gérard Martin Dhermont à Robert Terrier.

Excusés : Jérôme Fauconnier, Pierre Gimel, Gérard Baup, Henri Benoist, Sylvain Betto, Marc Dutaut, Gérard Martin Dhermont

Marie Claire Brizion est désignée secrétaire de séance.

Gestion durable : Présentation de la politique des espaces naturels sensibles du Conseil Général de l'Isère.

Amandine Lemercier, animatrice « gestion durable » au Conseil Général de l'Isère explique qu'il s'agit d'une politique définie par le code de l'urbanisme qui s'appuie sur 2 outils. L'un financier, avec une taxe prélevée sur les permis de construire en faveur de la biodiversité et le second foncier, avec la possibilité de mettre en place un droit de préemption ce qui permet d'avoir la maîtrise foncière pour préserver les sites naturels.

L'Espace Naturel Sensible se définit comme suit :

- espace qui possède un fort intérêt biologique et paysager,
- lieu exemplaire de découverte des richesses naturelles,
- qui fait l'objet de mesures de conservation et de gestion,
- milieu fragile qui doit être préservé.

Il s'agit d'une politique ancienne du département puisqu'on en est au 3^{ème} schéma directeur. La priorité en Isère est donnée aux zones humides, pelouses sèches, etc....mais aussi aux zones pauvres en ENS dont le Trièves. Au total, il y a 114 sites labellisés. Cette politique se joint à la politique de sensibilisation à l'environnement avec, par exemple, des animations pour les scolaires.

Le territoire du Trièves possède 29 Espaces Naturels Sensibles potentiels répartis sur 18 communes et 1 site labellisé.

Démarche « ENS local » : La procédure de labellisation consiste en une demande émanant de la commune suivie d'un diagnostic de labellisation. Si l'avis est favorable, une convention est signée entre la commune et le Conseil Général de l'Isère. Cette convention fixe les modalités et inclut une aide technique et financière pour la gestion du site. Les principes d'acquisition foncière offrent la possibilité de créer une zone de préemption.

Le zonage de l'ENS comprend une zone d'intervention où sont menées les actions de préservation et une zone « verte » dite d'observation.

Le plan de préservation et d'interprétation est un document qui définit les actions conduites. Un comité de site, réunissant acteurs, usagers et partenaires présents au niveau du site, prendre en compte les avis de chacun.

La volonté du CGI est de maintenir les agriculteurs locaux et de favoriser les chantiers d'insertion.

L'ENS est un site ouvert au public.

Toutes les communes auront ce document pour information. Celles qui ont le souhait de labelliser des sites pourront contacter Amandine Lemercier.

Pour compléter l'information sur la taxe, une proposition de l'ouvrir à l'assainissement (technique ayant une vertu écologique) est en cours de réflexion. Le taux de la taxe est fixé à 2,4%.

Il est également précisé que les zones de préemption ne peuvent être mises en place qu'avec l'accord de la commune et c'est elle qui pilote son site.

Pour conclure, il s'agit d'une démarche très volontariste de la part des communes.

Samuel Martin remercie Amandine Lemerrier pour sa présentation.

1- Approbation du compte rendu du conseil du 3 septembre 2012

☞ 9 abstentions

2- Syndicat Intercommunal Enfance et Scolarité – maintien des compétences aux communes

Solange Saulnier présente la délibération de la commune de Saint Andéol refusant la dissolution du syndicat. Entendue la volonté des communes, le conseil de communauté refuse d'exercer les compétences du Syndicat Enfance et Scolarité et approuve le maintien des compétences de ce syndicat aux communes membres

Vote : Syndicat Intercommunal Enfance et Scolarité – maintien des compétences aux communes

☞ Adopté à l'unanimité

3- Avenant n°2 à la convention d'animation et de gestion du programme Leader

Il s'agit juste de rectifier la précédente délibération et de corriger l'erreur portant sur les 18 mois notés à tort.

Vote : avenant n°2 à la convention d'animation et de gestion du programme Leader

☞ Adopté à l'unanimité

4- Modification du tableau des effectifs – suppression et création de postes

A propos de l'agent diminuant son temps de travail au musée du Trièves, la 2^{ème} étape consistera à faire en sorte que la continuité des services soit assurée et que cet agent pourra assumer ses missions malgré la diminution de son temps de travail. Cela sera débattu avec le responsable du service « culture ».

Vote : modification du tableau des effectifs - suppression et création de postes

☞ Adopté à l'unanimité

5- Budget Tourisme : Décision Modificative n°2

Cette délibération concerne des engagements pris par les anciennes communautés de communes ; il s'agit simplement d'inscrire au budget les sommes prévues. Ces dépenses seront prises dans la ligne « honoraires », aujourd'hui non consommée.

En section d'Investissement, il s'agit d'intégrer en recettes ces sommes.

Vote : budget tourisme : DM n°2

☞ Adopté à l'unanimité

6- Budget Chaufferies bois : DM n°1

Il s'agit d'intégrer la redevance prévue par Veolia et d'ajuster les crédits afin de rembourser l'emprunt.

Vote Budget Chaufferies bois : DM n°1

☞ Adopté à l'unanimité

7- Délibération en matière de CET (CFE/CVAE)

La communauté de communes de Monestier de Clermont avait choisi par délibération en 2003 de supprimer l'exonération de CET des meublés non professionnels. 29 contribuables étaient concernés. Le conseil de communauté approuve la suppression de cette exonération à l'ensemble du territoire Trièves. Il sera demandé aux services fiscaux de fournir la liste des contribuables afin qu'ils soient informés de cette décision.

Vote : suppression de l'exonération en faveur des personnes effectuant des locations de leur habitation personnelle à titre de gîte rural, meublé de tourisme ou meublé ordinaire

☞ **Adopté à l'unanimité**

8- Avenant aux marchés de travaux « Aménagement école primaire de Monestier de Clermont »

Marie-Claire Brizion précise qu'il ne s'agit pas de dépassement mais de travaux supplémentaires imposés par le bureau de contrôle pour une mise en sécurité.

Vote : avenant aux marchés de travaux « aménagement école primaire de Monestier de Clermont »

☞ **Adopté à l'unanimité**

9- Convention pour un groupement de commandes avec le CIAS du Trièves et la désignation d'un coordinateur du groupement pour les contrats d'assurances

Une consultation pour les contrats d'assurance de la communauté de communes et du CIAS va prochainement être lancée. Il est nécessaire de signer une convention entre le CIAS et la communauté de communes pour autoriser le groupement de commande d'une part, et, d'autre part de désigner le président de la communauté de communes comme coordinateur de ce groupement.

Vote : Convention pour un groupement de commandes avec le CIAS du Trièves et la désignation d'un coordinateur du groupement pour les contrats d'assurances.

☞ **Adopté à l'unanimité**

10- Tarifs cantine 2012/2013 (ajout d'un tarif pour les enfants en Projet d'Accueil Individualisé)

Suite à la réunion de la commission « vie scolaire » du 11 septembre dernier, il est proposé d'ajouter à la grille de tarifs « cantine » précédemment votés un tarif pour les enfants ayant un Projet d'Accueil Individualisé et dont les repas sont fournis par les parents. Cela ne concerne que 2 familles (une sur Monestier de Clermont et une sur Celles).

Vote : tarifs cantine 2012/2013 (ajout d'un tarif pour les enfants en Projet d'Accueil Individualisé)

☞ **Adopté à l'unanimité**

11- Convention relative à la fourniture de repas par le collège Marcel Cuynat aux écoles du canton de Monestier de Clermont et à l'association SOS Récré

Frédérique Puissat explique que les 3 délibérations suivantes rejoignent la même problématique : la fourniture des repas de la Halte-Garderie par le collège Marcel Cuynat (les lundis, mardi, jeudis et vendredis des périodes scolaires).

Une première convention a été signée en mai dernier. Suite à la demande de l'association SOS Récré de se fournir pour 10 repas par jour au collège à compter du 1^{er} octobre 2012, il est proposé de les intégrer dans ladite convention.

Marie Jo Villard souhaite expliquer que cela est du aux prix pratiqués par le collège, moins onéreux que ceux pratiqués par l'Age d'Or.

Vote : convention relative à la fourniture de repas par le collège Marcel Cuynat aux écoles du canton de Monestier de Clermont et à l'association SOS Récré

☞ **Adopté à l'unanimité**

12- Convention de mise à disposition de 2 agents intercommunaux aux communes d'Avignonet, Gresse en Vercors, St Martin de la Cluze, Sinard et l'association SOS Récré

Une première convention a été signée au mois de juin dernier. Il convient de la modifier afin d'intégrer la confection des repas pour l'association SOS récré à compter du 1^{er} octobre 2012.

Vote : Convention de mise à disposition de 2 agents intercommunaux aux communes d'Avignonet, Gresse en Vercors, St Martin de la Cluze, Sinard et l'association SOS Récré

☞ **Adopté à l'unanimité**

13- Convention de mise à disposition d'un agent intercommunal à l'association SOS Récré pour le transport des repas et pour la mise à disposition d'un véhicule

La fabrication des repas pour l'association SOS Récré s'effectuera à la cuisine du collège de Monestier de Clermont à compter du 1^{er} octobre 2012 les lundis, mardis, jeudis et vendredis des périodes scolaires. Dans ce cadre, Il est proposé de mettre à disposition de l'association SOS Récré un agent du service « Vie scolaire » pour le transport de ces repas ; le coût estimé de cette mise à disposition s'élève à 540€ (36hres/an x 15€).

D'autre part, La fabrication des repas pour l'association SOS Récré s'effectuera à l'Age d'Or à Monestier de Clermont les mercredis et les vacances scolaires à compter du 1er octobre 2012. Dans ce cadre, et, à titre gratuit, le service « Vie scolaire » est en mesure de mettre à disposition de l'association SOS Récré le véhicule les mercredis et les vacances scolaires pour le transport des repas entre l'Age d'Or et le Granjou.

Vote : Convention de mise à disposition d'un agent intercommunal à l'association SOS Récré pour le transport des repas et pour la mise à disposition d'un véhicule

☞ **Adopté à l'unanimité**

14- Participation de la Communauté de Communes du Trièves à la commune de Chichilienne pour la pose de volets roulants à l'école de Chichilienne

Le maire précise qu'il a effectué de nombreux travaux sans rien demander à la Communauté de Communes du Trièves, mais, il souhaite être remboursé pour les volets roulants car ce sont des travaux destinés uniquement à l'école.

Guillaume Gontard demande si une convention de mise à disposition de bâtiment est envisagée.

Samuel Martin répond qu'une réflexion sur la mise à disposition des bâtiments est en cours et que cela aboutira à une convention. Il suggère de prendre exemple sur ce qui se faisait dans l'ex communauté de communes de Clelles où la répartition était toujours faite selon un pourcentage satisfaisant les parties.

Vote : Participation de la Communauté de Communes du Trièves à la commune de Chichilienne pour la pose de volets roulants à l'école de Chichilienne

☞ **Adopté à l'unanimité**

15- Attribution des lots marchés déchetterie de Monestier de Clermont

Le marché de la déchetterie de Monestier de Clermont est arrivé à échéance. Suite à l'appel d'offres lancé pour son renouvellement, la Commission d'Appel d'Offre s'est réunie les 27 août et 3 septembre dernier et propose de retenir, dans le cadre du marché « stockage, transport et traitement des déchets » issus de la déchetterie, les entreprises suivantes :

Lot	Intitulé	Entreprise retenue
Lot 1	Gravats	PAPREC Réseau
Lot 2	Encombrants	Transports LELY et Fils
Lot 3	Plâtres	Transports LELY et Fils
Lot 4	Bois	SAS SRPM
Lot 5	Ferrailles	Transports LELY et Fils
Lot 6	Cartons	Transports LELY et Fils

Lot 7	Huiles minérales	SEVIA
Lot 8	Huiles végétales	ECOGRAS
Lot 9	Déchets dangereux des ménages	TRIADIS Services
Lot 10	DASRI	La Collecte Médicale

- *Quels Critères ont été pris en compte pour l'appel d'offre ?*

La commission d'appel d'offre a pris en compte les critères suivants : pour 30% la valeur technique des propositions, pour 30 % la valeur environnementale et sociale et enfin pour 40 % le prix.

En raison de la forte concurrence dans le secteur des Déchets, la consultation aboutit à une baisse du prix des prestations d'environ 10%.

La durée de ce marché est d'un an puisque le travail se poursuit afin de pouvoir regrouper les prestations à l'échelle de l'ensemble du territoire.

- *Où en est-on pour les DEEE ?*

Il n'y a rien de nouveau pour l'instant. Il faut attendre la fin du marché en cours.

Vote : Attribution des lots marchés déchetterie de Monestier de Clermont

☞ **Adopté à l'unanimité**

16- Demande d'autorisation de suppression des documents du fonds des bibliothèques du réseau de lecture publique de la Communauté de Communes du Trièves

Jean-Paul Mauberrret souligne la nécessité d'entretenir le fonds de documents des bibliothèques selon les préconisations du « guide de désherbage ». Les ouvrages éliminés du fonds sont donnés à des associations du territoire ou plus lointaines comme par exemple en Afrique.

Michel Lambert soulève le point évoqué dans la note de synthèse qui fait référence à la possibilité de vendre des livres ; il demande de vérifier si les ventes sont réellement autorisées.

L'inauguration du « relais lecture » de Clelles a eu lieu samedi dernier. Il s'agit d'un local accessible, qui constitue un bel exemple pour notre territoire.

Vote : demande d'autorisation de suppression des documents du fonds des bibliothèques du réseau de lecture publique de la Communauté de Communes du Trièves

☞ **Adopté à l'unanimité**

17- Remboursement des frais de déplacement des bénévoles du réseau de lecture publique de la Communauté de Communes du Trièves

Jean-Paul Mauberrret précise que 50 bénévoles interviennent sur le Trièves mais ne se déplacent que sur ordre de mission.

Par ailleurs, le tableau ne s'applique qu'à la régularisation des bénévoles de Clelles pour l'année 2011 et qu'il n'est question que des relais lecture.

Par contre, il est demandé que les distances indiquées sur ce tableau soient vérifiées ; en effet, il paraît incohérent que la commune de Lalley soit à 168 kms et celle de Tréminis à 130 kms de St Martin d'Hères.

Par ailleurs, Marie-Jo Villard pose la même question pour les bénévoles intervenant au CIAS, il conviendra à partir de 2013 d'assurer les bénévoles. Dans le cadre du marché « assurances », il faudra vérifier la couverture, sachant que les déplacements faits avec des véhicules privés intervenants dans le cadre d'une collectivité peuvent être couverts par un contrat « auto collaborateur ».

Vote : Remboursement des frais de déplacement des bénévoles du réseau de lecture publique de la Communauté de Communes du Trièves

☞ **Adopté à l'unanimité**

18- Convention relative à l'utilisation de la salle polyvalente de la commune de Monestier de Clermont et l'Association Musique Ensemble

En raison d'un manque d'espace au Granjou et afin de garantir l'accueil de loisirs dans de bonnes conditions, il est proposé de délocaliser les cours de solfège du Granjou et donc, de signer une convention annuelle avec tacite reconduction entre la Communauté de Communes du Trièves et l'Association Musique Ensemble pour l'utilisation de la salle polyvalente.

Vote : Convention relative à l'utilisation de la salle polyvalente de la commune de Monestier de Clermont et l'Association Musique Ensemble

☞ Adopté à l'unanimité

19- Convention de répartition des charges pour l'utilisation des locaux de l'Office de Tourisme de Gresse en Vercors entre la commune et la Communauté de Communes du Trièves

Arrivée Jean Noel Gachet.

L'Office de Tourisme de Gresse en Vercors est géré depuis janvier 2012 par la Communauté de Communes du Trièves mais les locaux de l'Office du Tourisme appartiennent à la commune de Gresse en Vercors. Il est proposé de signer une convention afin de définir la répartition des charges du bâtiment entre les deux collectivités.

Samuel Martin remercie la commune de Gresse en Vercors pour la rénovation et la modernisation du bâtiment de l'ancienne cure et souligne qui s'agit d'un très bel équipement.

Vote : Convention de répartition des charges pour l'utilisation des locaux de l'Office de Tourisme de Gresse en Vercors entre la Commune et la Communauté de Communes du

☞ 1 abstention

20- Avis sur le périmètre des schémas de secteur dans le cadre du SCOT de la Région Grenobloise

Le périmètre du secteur Trièves est assis sur les limites de la Communauté de Communes du Trièves. Toutefois, cet avis n'engage pas le CCT à réaliser un schéma de secteur.

Concernant le SCOT, le rendu de l'enquête publique est fixé au 15 octobre prochain. Toutes les remarques ont été prises en compte par le commissaire enquêteur.

Michel Lambert regrette que les EPCI n'aient pas été contactés pour l'enquête portant sur la qualité de l'air (uniquement les communes). Il existe une dérogation donnée par le Préfet portant sur le brûlage des déchets verts. Il souhaite que cette dérogation soit maintenue.

Alain Hermil Boudin précise que cette dérogation n'existe pas s'il y a une déchetterie sur la commune.

Vote : Avis sur le périmètre des schémas de secteur dans le cadre du SCOT de la Région Grenobloise

☞ Adopté à l'unanimité

20- Avenant à la convention FEADER aux stratégies locales de développement de la filière bois

Il est proposé de signer un avenant à la convention FEADER qui permettra à la CCT de percevoir la subvention FEADER (30%) ; la subvention de la Région ayant déjà été perçue.

Vote : Avenant à la convention FEADER aux stratégies locales de développement de la filière bois.

☞ Adopté à l'unanimité

21- Questions diverses

☐ Informations diverses :

- La METRO demande les adresses mails et postales de tous les délégués communautaires. Les délégués communautaires ne souhaitent pas accéder à cette demande et préfèrent que

la METRO adresse les courriels et courriers à l'adresse des mairies. A charge ensuite aux mairies de faire suivre aux délégués.

- CLECT : Michel Guiguet ne pourra pas être présent au conseil du 22 octobre prochain. Néanmoins, la CLECT s'est réunie à 3 reprises en présence de Stratorial finances notamment en ce qui concerne les nouvelles répartitions des charges et le niveau des attributions de compensation. Le rapport final a été adopté par la CLECT, le 13/09/2012, à l'unanimité des membres présents. Ce rapport et le tableau du montant des attributions de compensation définitives qui en découlent seront envoyés rapidement à chaque commune. Michel GUIGUET rappelle que la validation des attributions de compensation doit être délibérée à l'unanimité lors du prochain conseil de communauté. Faute d'un vote à l'unanimité, la Communauté de Communes se trouverait en difficulté pour verser les attributions de compensation. Il est donc souhaitable que le conseil délibère dans le sens de celui de la CLECT.

- BUDGET 2013 : pour la préparation du budget 2013, l'objectif est d'avoir les éléments de 2013 avant la fin de l'année 2012. Le DOB aura lieu en janvier mais le budget sera préparé auparavant selon le calendrier suivant :

- mi-octobre : remise des propositions du budget,
- mi-novembre : état de l'exécution du budget de manière à se rapprocher le plus possible d'un compte administratif,
- 19 novembre : présentation des grandes tendances du budget 2013.
- mi-décembre : examen et validation par la commission Finances avant Noël.

Pour Guillaume Gontard il est dangereux d'attendre. Il est nécessaire d'avoir déjà une vision sur la réalité du budget 2012 avant de réfléchir et de se lancer sur la préparation du budget 2013. Il souhaite regarder calmement la réalisation du budget 2012.

Samuel Martin répond que l'analyse reste difficile ; prendre connaissance de la réalisation du budget c'est possible, mais le danger reste l'interprétation.

Un certain nombre d'élus faisant cette même demande, Samuel Martin transmettra les documents de l'exécution des budgets arrêtés au 15 octobre mais rappelle qu'il convient de laisser le temps aux services de travailler et d'analyser.

Jean-Paul Mauberret a la désagréable impression que le budget est une « affaire de spécialiste » : d'abord les techniciens, puis le bureau et enfin présentation devant le conseil. Aujourd'hui, certains points d'interrogations sont levés donc il faut porter cela à la connaissance du conseil communautaire.

- Fête du bleu : la Communauté de Communes du Trièves organisera en 2013 la « fête du bleu » (en lieu et place de la « fête de l'alpage »). La commune de Gresse en Vercors est retenue pour être l'hôte de cette manifestation en raison de son expérience de la « fête de l'alpage ». La première réunion du comité de pilotage est prévue le 17 octobre prochain.

Gilbert Corréard demande si le monde agricole est au courant et souligne le fait que le Parc diminue les aides du service de remplacement.

Alain Rougale répond que le conseil communautaire a la primeur de l'information. Le 17 octobre sera mis en place un comité de pilotage et la communication suivra.

Une autre question porte sur les moyens financiers, et sur le fait qu'aucune commune du secteur n'est dans la zone de l'AOC ni ne fabrique le bleu de Sassenage.

Alain ROUGALE précise que l'objectif du Parc du Vercors est d'élargir aux autres communes du Parc cette manifestation qui n'est autre qu'une opération de promotion du bleu du Vercors et du milieu agricole.

L'inquiétude porte sur le coût de l'organisation d'une telle manifestation.

Toutes les informations seront fournies au conseil de communauté après le comité de pilotage du 17 octobre.

Alain ROUGALE précise qu'il y avait une contrainte particulière en 2012 car il a été demandé que le lieu de la prochaine fête du bleu soit annoncé à Vassieux à la mi-août. La CCT a profité de cette opportunité pour se porter candidate.

Frédérique Puissat rappelle que les 3 ex-Communautés de Communes avaient demandé, à l'initiative d'une agricultrice de St Andéol, l'organisation de cette fête sur le territoire et souligne que la « fête du bleu » est une merveilleuse façon de promouvoir la région. Bien sûr, il reste à la construire et à y associer le monde agricole.

Marc Bartoli se demande quel est l'objectif poursuivi.
Le premier objectif est la promotion du territoire.

- un rallye automobile aura lieu fin octobre sur le balcon Est. Thierry Schoebel se demande si l'image d'un rallye n'est pas contradictoire avec l'image d'un territoire « écotouristique »?
Samuel Martin répond que la Communauté de Communes n'est pas responsable de ce type d'organisation. Il s'agit d'une initiative privée. Le conseil communautaire n'a donc pas à se prononcer sur ce sujet.

Thierry Schoebel pense que les délégués communautaires sont en droit de s'interroger sur le bien-fondé de ce rallye dans le Trièves.

Samuel Martin rappelle que les maires ont été consultés et ont donné ou pas leur accord. Ce sujet a été débattu au sein des conseils municipaux et ne concerne pas la Communauté de Communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H45